



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION
d'un marché de services relatif aux installations électriques
des tennis couverts au golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

DECIDE :

Article unique :

- d'attribuer et de conclure le marché de services avec la SARL FEVAI'LEC, dont le siège social est situé 35 Chemin d'Andras à MISSON (40290), selon les conditions suivantes :
 - **Objet :** réalisation des levées de réserves au rapport n° 9144F/24/3597 comportant notamment la mise en place de bornier complémentaire, la reprise du câblage des terres et le remplacement de disjoncteurs différentiels aux tennis couverts au golf de Moliets-et-Maâ
 - **Montant :** 5 468,88 € HT

Fait à Mont-de-Marsan, le **12 MAR. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON